

**DEMANDE D'ALLOCATION FAMILIALE DE TRANSPORT (AFT)
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

FORMULAIRE A COMPLETER ET A RETOURNER DUMENT SIGNE
au plus tard pour le 31 mars 2025
(le traitement des demandes reçues après cette date ne pourra être garanti)

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom(s) : Sexe : M F

Date de naissance :

Adresse : N° Rue.....

Code postal : Commune :

Etablissement scolaire fréquenté :

Adresse :

Classe : Régime : Interne Externe Demi-pensionnaire

Diplôme préparé : LV1 : LV2 :

Autres options obligatoires, section sportive, etc :

Pour les élèves de Première et Terminale générales, préciser obligatoirement les enseignements de spécialité (en toutes lettres) :

⇒ **Joindre impérativement un certificat de scolarité établi par l'établissement et précisant les options et enseignements suivis ainsi que le diplôme préparé.**

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom ⁽¹⁾ : Prénom :

(1) en cas de nom différent de celui de l'élève, joindre une copie du livret de famille

Adresse : N° Rue.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

En cas de situation de garde alternée (1 semaine sur 2), merci de préciser les coordonnées du second tuteur et **transmettre un document officiel précisant les modalités de garde :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone: Mail :

Cadre réservé à l'établissement scolaire

Le Chef d'Etablissement atteste l'exactitude des renseignements concernant l'enseignement suivi. Certifié exact le :
Signature et cachet du chef d'établissement :

Cadre réservé à la famille

Certifié exact, le :
Signature :

Demande à renvoyer complète à l'adresse suivante :
Maison de la Région
Service Transport
Place Gabriel Hocquard
57036 METZ Cedex 1

LA NATURE DU BESOIN

- Etre domicilié à **2km ou plus** du point d'arrêt du réseau régional **le plus proche** ⁽²⁾

Préciser impérativement le point de montée :

Transport(s) emprunté(s) :

Fluo ligne n°

Réseau urbain (préciser son nom).....

SNCF-TER...Oui – Non.....

Autres.....

- Absence totale** d'offre de transport sur l'aller **ET** le retour
- Absence totale** d'offre de transport sur l'aller **OU** le retour (à préciser) :.....

(2) Distance la plus courte à pied relevée entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche

LES COORDONNEES BANCAIRES ⁽³⁾ (correspondant à l'adresse déclarée ainsi qu'aux nom et prénom du représentant légal ou de l'élève si majeur à la date de la demande de l'allocation)

(Relevé d'identité bancaire ou postal à agraffer ici)

(3) En l'absence de RIB correspondant à l'adresse déclarée ainsi qu'aux nom et prénom du représentant légal, ou de l'élève si majeur à la date de la demande de l'allocation, la demande sera retournée.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Montant de l'aide : 960,00 € 480,00 € 243,00 €

Motif rejet :

- L'enseignement suivi est dispensé dans l'établissement de rattachement
- L'élève dispose de moyens de transport adaptés aux besoins
- L'élève n'est pas domicilié dans le département de la Moselle
- L'enseignement suivi ne donne pas lieu à une subvention de transport (l'élève poursuit des études supérieures)
- La distance minimum est inférieure à deux kilomètres ⁽²⁾
- Autre :

CONDITIONS D'OCTROI ET DE VERSEMENT DE L'AFT

Pour bénéficier de l'AFT, les intéressés doivent remplir toutes les conditions suivantes conformément au Règlement Régional de Transport :

- Etre domicilié en Moselle
- Fréquenter un établissement scolaire public ou privé (sous contrat) ou un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou un Etablissement Régional des Enseignements Adaptés (EREA) ou une Maison Familiale et Rurale (MFR) en qualité d'externe, demi-pensionnaire ou interne
- Relever de l'enseignement primaire ou secondaire (de la maternelle jusqu'au Baccalauréat)
- Etre scolarisé dans l'établissement d'enseignement correspondant à la "carte scolaire" sauf en cas d'option obligatoire spécifique ou de filière non dispensée dans son établissement naturel de rattachement
- Etre domicilié dans une commune différente de celle de l'établissement scolaire fréquenté
- Ne pas être domicilié et scolarisé au sein d'un même ressort territorial (*sont concernés les élèves domiciliés et scolarisés dans les Communautés d'Agglomérations de FORBACH, SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES, METZ METROPOLE, SMITU THIONVILLE*).
- Ne pas disposer de moyens de transport adaptés, soit :
 - **Absence totale** d'offre de transport sur l'aller **ET** le retour
 - **Absence totale** d'offre de transport sur l'aller **OU** le retour
 - Etre domicilié à **2km ou plus** du point d'arrêt du réseau régional **le plus proche**

Une seule allocation, forfaitaire et annuelle, est versée par famille et par destination.

L'Allocation Familiale de Transport est versée à année scolaire échue sur la base du **formulaire dûment complété, certifié, et visé par la famille ainsi que par l'établissement scolaire.**